



BULLETIN DE SOUTIEN

Je vous adresse pour cela un don de

30 € 50 € 75 € 100 € Autre €

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

Date de naissance :

Je vous joins mon don à l'ordre du CEP, par :

Chèque bancaire Chèque postal Carte bancaire Virement bancaire

Carte Bancaire n° : Expire fin / /

N° de cryptogramme : SIGNATURE

Le numéro de cryptogramme correspond aux 3 derniers chiffres apparaissant sur le panneau de signature au verso de votre carte bancaire

Virement depuis la France

le numéro est 4 719 68 J Centre Châlons
l'IBAN complet est : FR53 2004 1010 0204 7196 8J02 372
Titulaire du compte CEP 1 rue Arthur Rimbaud 08310 Annelles

(Vos coordonnées sont indispensables pour l'émission de votre reçu fiscal)

Déduction fiscale

Le CEP - Le Centre d'Etudes et de Prospective sur la science - association loi 1901- vous fait bénéficier par décret du 9 août 1990, de réductions d'impôts.

66 % de votre don au CEP sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vos dons dépassent le plafond vous pourrez reporter sur 5 ans la déduction de l'excédent. Exemple : un don de 40 € ne vous revient qu'à 13,6 € et AIDES dispose véritablement de 40 € pour mener ses actions.

Les dons versés au CEP par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une **réduction de 60 %** dans la limite de 0.5 % de leur chiffre d'affaires. Si cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après la prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices, et sans que le plafond (0,5 % du CA de l'exercice) ne puisse être dépassé

Nous vous adresserons prochainement un reçu fiscal.

Vous avez des questions concernant les dons ?

Contactez Le CEP : courriel : contact@le-cep.org

Renvoyez votre bulletin de soutien à :

Le CEP - Service Donateurs - 41 rue R. Patenôte Bât. 5 78120 RAMBOUILLET 1010 France